

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/010 DU 08 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 13 novembre 2020 portant Modification de la loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet de l'Inspecteur Général de la Police Nationale du Burundi :

Col Pol SERUSINA Astère, OPN 1221 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Commissaire Général de la Police Judiciaire :

Gén Maj Pol NDIKUMANA Roger, OPN 0026 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Chef de Bureau Opérations et Entraînements :

Gén Bde Pol NSINZINKAYO Déo, OPN 143 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Chef de Bureau Relations Publiques, Action Sociale et du Bien-être :

Col Pol BIGIRINDAVYI Abraham, OPN 1061.de la matricule.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau Etudes et Planification Stratégique :

Col Pol NINIHAZWE Fabien, OPN 0462 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Chef de Bureau Logistique Adjoint :

Col Pol MBAZUMUTIMA Jean Claude, OPN 0625 de la matricule.

Article 7 : Est nommé Commissaire Régional Centre :

Col Pol NTIBIBOGORA Jérôme, OPN 0421 de la matricule.

Article 8 : Est nommé Commissaire Régional Ouest :

Col Pol NIYONZIMA Innocent, OPN 0299 de la matricule.

Article 9 : Est nommé Commissaire Régional Nord :

Col Pol NDUWAYO Aloys, OPN 1142 de la matricule.

Article 10 : Est nommé Sous Commissaire Régional Centre de la Police de Sécurité Intérieure :

Col Pol NZEYIMANA Alexandre, OPN 0665 de la matricule.

Article 11 : Est nommé Sous Commissaire Régional Est de la Police de Sécurité Intérieure :

Col Pol HAKIZIMANA Melchior, OPN 1240 de la matricule.

Article 12 : Est nommé Sous Commissaire Régional Sud de la Police de Sécurité Intérieure :

Col Pol NDIMURUKUNDO Abdul Mossi, OPN1083 de la matricule.

Article13 : Est nommé Sous commissaire Régional Centre de la Police des Migrations :

Col Pol HABONIMANA Emmanuel, OPN 0278 de la matricule.

Article14 : Est nommé Sous Commissaire chargé des Migrations de la Région Est :

Col Pol BUTOYI Moïse, OPN 0488 de la matricule.

Article 15 : Est nommé Commissaire Provincial Muyinga :

Col Pol NIYONZIMA Jean Marie, OPN 0379 de la matricule.



Article 16 : Est nommé Commissaire Provincial Cankuzo :

Col Pol HABIMANA Célestin, OPN 0870 de la matricule.

Article 17 : Est nommé Commissaire Provincial Kayanza :

Lt-Col Pol NSHIMIRIMANA Pascal, OPN 0868 de la matricule.

Article 18 : Est nommé commissaire Provincial Bubanza :

Lt-Col Pol GITAMIRA Epitas, OPN 1084 de la matricule.

Article 19 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 20 : Le Ministre de l'intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 08 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



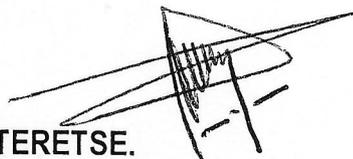
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Hon. Martin NITERETSE.